

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LES HAUTES TOUCHES sur la commune principale de l'AIOT LES HAUTES TOUCHES - SAINT HILAIRE DU BOIS 49310 LYS HAUT LAYON.

La référence de votre dossier est A-3-S09COM6H7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/12/2023 à 12h32 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

N° SIRET **84898560200012**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LES HAUTES TOUCHES**

Description des activités :

Monsieur Chiron va exploiter prochainement un bâtiment avicole de 1100 m² au lieu-dit les Hautes Touches sur la commune de Saint Hilaire du Bois. Ce bâtiment a été précédemment exploité par monsieur Vitré Jean-Marie (SIRET : 38379115900023). Monsieur Chiron va y produire alternativement des lots de 8 700 dindes et de 22 000 poulets à raison d'un maximum de 26 100 animaux équivalents ce qui inscrit l'élevage dans un régime de déclaration contrôlé.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

LES HAUTES TOUCHES - SAINT HILAIRE DU BOIS

LES HAUTES TOUCHES - SAINT HILAIRE DU BOIS

49310 LYS HAUT LAYON

X : 433761

Y : 6676485

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 26100 Animaux-Eq	D	Néant

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Les matières épandues sont des fumiers de volailles issus des litières des lots produits dans le bâtiment objet de cette déclaration.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049172484	CHIRON YOANN	1
049172484	CHIRON YOANN	2
049172484	CHIRON YOANN	3
049172484	CHIRON YOANN	4
049172484	CHIRON YOANN	5
049172484	CHIRON YOANN	6
049172484	CHIRON YOANN	7
049172484	CHIRON YOANN	8
049172484	CHIRON YOANN	9
049172484	CHIRON YOANN	10
049172484	CHIRON YOANN	11

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **100**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **5361**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **5361**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **5361**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- Bidon vide de produits phytosanitaire : Collecte par la SCPA La Tourlandry - Sac vide d'engrais : Collecte par la SCPA La Tourlandry

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Forage souterrain et Etang en proximité du site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le déclarant dispose d'un extincteur dans le bâtiment. La caserne des pompiers la plus proche est celle de Vihiers qui se situe à 3 km.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Organisme

Nom de l'autorisation ou de la déclaration **Date de dépôt**

**en charge
de l'
instruction**

M CHIRON YOANN

27/11/2023

DDPP

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)